

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLÉTONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20250519-DEL_2025_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2025

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mai, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 12 mai 2025.

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX.

PRESENTS : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Marie Claude AVELINO, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Jeanne-Marie AMOREIRA, Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX,

PROCURATION(S) : Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Gérard BRETTE.

Délibération n° 2025-33

Procédure de reprise des concessions – devis pour contrat d'assistance juridique et conseil avec le Groupe Elabor

Monsieur le maire explique qu'il est responsable pénalement de la bonne gestion du cimetière et que suite au travail d'inventaire des terrains du cimetière, devient urgent pour des questions de sécurité et de responsabilité, de procéder à la reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon.

Il est donc nécessaire de continuer la démarche à savoir : reprise des concessions, terrains communs, mise en place d'un ossuaire.... Cette procédure ; est stricte, longue, et complexe.

Il propose de prendre l'attache de la société ELABOR dans le cadre d'une assistance juridique et de conseil conformément à l'offre effectuée.

Le devis s'élève à un montant de 9 662.40€.

Dans ce montant sont inclus : la procédure de reprise, le suivi de la procédure de reprise, l'assistance juridique au suivi de la procédure sur 3 ans.

Après délibération le conseil municipal :

- Accepte le devis du Groupe ELABOR pour un montant de 9 662.40€
- Autorise le Maire à engager la démarche, signer le contrat avec le Groupe ELABOR et à signer tous les documents nécessaires.

Membres : 14

Présents : 11

Représenté(s) : 1

Nombre de votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX



Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.